

Bonjour Monsieur **Jean-René Marsac** , député d'Ille-et-Vilaine

Vous avez déposé un amendement visant à supprimer l'article 33bis A que les sénateurs avaient voté. Vous n'êtes pas sans savoir que la France est une région hautement touristique.

Le journal [La Croix du 25/11/2015](#) indique qu'Andreas Nunzer, président de la communauté de communes de la vallée, la Wachau en Autriche, se félicite de pouvoir produire de l'électricité 24h sur 24 sans toucher au cadre de vie grâce à une hydrolienne!

Pensez-vous que les touristes viendront en force voir ces paysages déformés par les machines de 200m de hauteur, qui produisent de l'électricité de manière aléatoire, exportée à prix négatif et qui permet à Jérôme Ferrier (président de l'union française du gaz AFG) de se féliciter du [redémarrage de centrales à gaz](#) pour pallier les déficiences de l'éolien et du solaire!

Notre association a décidé de mettre sur notre [site internet](#) la liste [des 67 députés](#) signataires de cet amendement permettant aux promoteurs éoliens de continuer à faire des profits en imposant partout en France des éoliennes de 200m.

Nous espérons qu'en 3<sup>ème</sup> lecture, vous prendrez conscience que les lobbies éoliens **ne vous disent pas tout** et qu'il faut sûrement envisager de promouvoir des sources d'énergies véritablement durables et renouvelables comme l'hydrolien ou la géothermie. **Pourquoi privilégier des filières énergétiques aléatoires, alors que les sources fiables et maîtrisables existent mais ne sont pas développées.**

Merci de ce que vous ferez pour le bien de la Nation

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Jean-René Marsac député d'Ille-et-Vilaine, l'expression de notre respectueuse considération

Gilles Forhan

06.43.80.15.87

Secrétaire APPGE-Comiac-Calviac-Lamativie

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

mel : [appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)



se désinscrire: [Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)